Image not found or type unknown

Regroupement familial sur Place

Par **saladinj**, le **15/02/2013** à **11:35**

Bonjour,

Je me permets d'exposer mon cas ici espérons qu'il y a parmi vous des experts ou des gens qui ont eu le même cas que moi.

Voila je suis Tunisien , cadre ingénieur, et vis en France depuis presque 6ans et je me prépare a demander une carte de 10ans dans un mois.
Je me suis marié début de cette année (janvier 2013) aux états unis avec ma fiancée **qui habitait déjà avec moi depuis juillet 2011** , elle est étudiante et son deuxième titre de séjour expire fin juillet 2013 , donc d'ici 5 mois.Elle obtiendra d'ici la son diplôme.

Nous venons d'apprendre la confirmation de sa grossesse et nous attendons un bébé (3eme mois de grossesse) et **l'accouchement est prévu pour fin aout 2013 si tout va bien**. Elle a voulu continuer et faire un mastère avant d'apprendre la grossesse mais je pense que ça sera difficile maintenant avec le bébé en route.

Je souhaite demander un regroupement sur place , pensez vous que ça peut se passer sans soucis et surtout sans demander à ma femme de quitter la France pour suivre une procédure classique (franchement je vois mal comment l'enfant sera élevé dans une condition pareille).

Merci à tout ceux qui ont des avis pertinents émanant de leur expériences ou des avocats connaissant ce genre de cas de figure de m’éclairer afin que je puisse évaluer ma situation.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés